

**Projet de loi 144
Ouvrir l'accès à l'école pour accroître la réussite**

Québec le 6 septembre 2017 – L'AMDES présente son mémoire portant sur le projet de loi 144 en commission parlementaire cet après-midi. Comme l'a déclaré sa présidente, Hélène Bourdages : « La question de donner accès aux enfants migrants sans papier à la gratuité scolaire est très bien accueillie par les directions d'établissement. Elles tiennent cependant à ce que le ministère soit au rendez-vous pour simplifier les procédures administratives et garantir que l'argent relié à ces élèves arrivent dans les écoles en même temps qu'eux. Car s'il est essentiel de les inscrire dans un processus de scolarisation, il est tout aussi important de disposer des ressources pour bien le faire. »

En ce qui concerne la scolarisation à domicile, l'AMDES considère qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui doit le demeurer et qui ne doit pas, pour des raisons d'équité, être facilitée au détriment des services destinés à l'ensemble des élèves. « Nous considérons que le gouvernement doit réaffirmer avec force que les établissements scolaires sont les lieux privilégiés pour instruire, socialiser et qualifier les élèves jeunes et adultes. Pour les quelques milliers d'enfants concernés par l'apprentissage à domicile, nous demandons à disposer dans les écoles des services professionnels de conseillers pédagogiques et autres pour accompagner les parents, évaluer les plans d'apprentissage et assurer la qualité de la formation. »

L'AMDES ne peut que se réjouir que le gouvernement se donne des moyens d'empêcher les établissements d'enseignement non reconnus de continuer à opérer. Selon nous, tout établissement qu'il soit subventionné ou non doit appliquer le programme de formation de l'école québécoise et être soumis aux mêmes règles relativement à son application et à l'évaluation des élèves. Tout moyen pris par le gouvernement pour s'en assurer est une bonne nouvelle.

Pour lire le [mémoire](#).

À propos

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire regroupe plus de 600 membres qui travaillent à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) desservant plus de 200 000 élèves jeunes et adultes du Québec. Tous les membres y œuvrent comme direction d'école ou de centre, direction adjointe ou gestionnaire administratif. L'AMDES a pour but spécifique l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres et de la profession. Elle fonctionne de façon démocratique et fait de son approche éthique, transparente et équitable le fondement même de ses valeurs.

Source : Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
www.amdes.qc.ca

Pour renseignements : Catherine Escojido (514) 927-8807 ou catherine@escojido.com